



Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'étude de faisabilité

L'étape décisive

Suite à la Note d'Opportunité, le maître d'ouvrage souhaite poursuivre la réflexion. Il engage alors une étude de faisabilité réalisée par un Bureau d'Etude Technique (BET). Cette étude doit lui apporter les éléments précis du projet (techniques et économiques) lui permettant de statuer sur l'intérêt de réaliser ou non un tel investissement.

Le cahier des charges de consultation

Afin de comparer et de retenir un bureau d'étude, il est nécessaire d'effectuer une consultation. Pour avoir des critères de comparaison et bien définir le champ de l'étude, un cahier des charges s'impose. La pertinence de ce document va conditionner l'affichage des résultats de l'étude et ainsi permettre un choix plus facile.

Le relais départemental de la Mission Régionale Bois Energie construit ce cahier des charges en concertation avec vous sur la base des conclusions retenues lors du rendu de la note d'opportunité.

La Consultation

Plusieurs bureaux d'études compétents sont consultés sur la base du cahier des charges établi. Une fois les offres dépouillées, un bureau d'études est retenu. Une délibération est prise pour permettre d'effectuer la demande de subventions pour l'étude de faisabilité.

Le relais départemental de la Mission Régionale Bois Energie peut vous communiquer la liste des BET ayant suivis une formation spécifique au bois énergie (liste non exhaustive).

La demande de financements

Les études de faisabilité pour l'installation de chaudière automatiques au bois sont financées à 50% par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et la Région Provence Alpes Côte d'Azur. Certains Conseils Généraux apportent une aide complémentaire. Une telle étude de faisabilité se situe généralement entre 3 000 €HT (un seul bâtiment) et 14 000 € HT (plusieurs km de réseau).

Le relais départemental de la Mission Régionale Bois Energie vous accompagne pour définir le taux d'aide auquel vous pouvez prétendre et vous aide à monter le dossier de demande de financements.

Déroulement de l'étude et rendu

Le déroulement de l'étude se décompose en une première réunion sur site, une ou plusieurs réunions intermédiaires de cadrage et un rendu final. Plusieurs points clés doivent être surveillés pour garantir un projet exemplaire. A l'issue, le maître d'ouvrage et les financeurs doivent avoir tous les éléments nécessaires à la prise de décision. Si les conclusions sont positives et que le maître d'ouvrage souhaite poursuivre son projet, celui-ci passe en phase opérationnelle et une demande de financements pour la réalisation doit être effectuée.

Le relais départemental de la Mission Régionale Bois Energie est à votre écoute durant tout le déroulement de l'étude pour répondre à ses interrogations et vous faire bénéficier de son expérience acquise sur d'autres projets similaires afin de faire un projet exemplaire. Son association est obligatoire pour bénéficier des subventions à l'investissement.

Liste actualisée au 22 octobre 2010 (AC-1)



Votre contact :